

## Règlement Triathlon des Sucs 2022

- 1. Organisation : Les épreuves du Triathlon des Sucs est organisé par le Tryssingeaux, club de triathlon d'Yssingeaux (43)
- 2. Règlementation : Le règlement applicable est celui défini dans la Réglementation Sportive 2022 de la FFTRI.
- 3. Responsabilité de l'organisation : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :
  - D'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état du matériel ou de santé,
  - ✔ D'accident provoqué par le non-respect du code de la route, et par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur,
  - ✔ De perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel,

L'inscription et le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement. Chaque concurrent reconnait en prendre connaissance avant l'épreuve

- 4. Droit à l'image: Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires, médias et autres, à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.
- 5. Annulation: Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption. Dans l'hypothèse ou un athlète inscrit se trouve dans l'incapacité de participer à l'épreuve il n'y aura pas de remboursement sauf si il a souscrit l'assurance annulation proposé lors de l'inscription
- 6. **Annulation COVID :** En cas d'annulation de la manifestation sportive liée à la pandémie, les inscriptions seront remboursées hors frais d'inscription en ligne.
- **7. Inscriptions**: Les inscriptions se font <u>UNIQUEMENT</u> en ligne sur le site du partenaire Chronospheres avant le jeudi 30 Juin 23h59. Les inscriptions sur place seront possible uniquement en fonction des places disponibles
- 8. Retrait des dossards : Sur présentation des documents suivant :
- Pour les licenciés FFTRI en compétition :
  - ✓ Licence FFTRI Saison 2022 Compétition
- Pour les non-licenciés FFTRI en compétition :
  - ✔ Pièce d'identité

**Attention** <u>aucun autre document ne sera accepté</u> au retrait des dossards, les documents suivants devront être déposés en ligne sur le site d'inscription avant le 2 juillet :

- ✓ Le certificat médical, datant de moins d'un an à la date de l'inscription, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition)
- ✓ Autorisation parentale pour les mineurs\*

En raison du label Triathlon Durable un seul dossard sera remis de ce fait la ceinture porte dossard est obligatoire

<sup>\*</sup>L'autorisation parentale est téléchargeable sur le site internet <u>www.tryssigeaux.fr</u>